

# Plage de l'Anse des Sablettes

## Caractéristiques de la zone de baignade

**Commune :** Marseille

**Responsable :** Ville de Marseille

**Période de surveillance sanitaire :**

Du 3 juin au 3 septembre 2023

**Fréquentation :** environ 225 personnes/jour

## Taux d'accessibilité

En 2022,

plage ouverte à la baignade 87 jours sur 92.

Soit 5 jours de fermeture préventive.

**Taux d'accessibilité de 94,6%.**

## Image de la zone de baignade



	Point de prélèvement
	Toilettes
	Poste de secours
	Parking
	Affichage des résultats

## Classement antérieur de l'eau de baignade

**EXCELLENT**



★★★ Excellent  
★★ Bon  
★ Suffisant  
- Insuffisant

Classement établi à partir des contributions annuelles de 2019 à 2022, sur la base de 21 prélèvements officiels annuels :

Eau d'excellente qualité en 2019, 2020 et 2022, et de bonne qualité 2021.

## Identification des causes de pollution à court terme (à partir des profils de plage de 2022)

Les plages de Marseille sont saines. La ville de Marseille met tout en œuvre pour maintenir une excellente qualité de ses eaux de baignade. Une fermeture temporaire est une mesure de protection des baigneurs. Les jours de fermeture sont rares ce qui témoigne de la bonne qualité des eaux.

Dans le cadre du dispositif de surveillance sur la qualité des eaux de baignade, en cas de survenue d'une pollution, la plage est systématiquement interdite à la baignade jusqu'au retour à la normale confirmé par des résultats d'analyses conformes.

Sources potentielles de pollution	Actions mises en œuvre
Réseau sanitaire de la zone dont le collecteur Littoral Sud	- Réfection totale du collecteur Littoral Sud - Curage préventif
Déversement d'eaux usées au niveau des postes de relevage	- Mise en place de capteurs d'alarme
Fréquentation de la zone de baignade	- Incitation au comportement citoyen - Mise en place de toilettes amovibles
Déversement d'eaux pluviales par les exutoires	- Mise en place d'un capteur d'alarme

## Soyons citoyens, protégeons les eaux de baignade

Les résultats d'analyses de l'ensemble des plages sont consultables sur :

[www.marseille.fr](http://www.marseille.fr)



VILLE DE  
MARSEILLE